

Vœu relatif au respect des droits humains, à la transparence et à la lutte contre les discriminations au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris

Considérant la lutte contre les persécutions politiques et l'accueil des réfugié-es politiques comme une priorité absolue ;

Considérant les missions essentielles de la Cité Internationale Universitaire de Paris, d'accueil d'étudiant-es, d'artistes, de sportif-ves et de chercheur-euses du monde entier, et de diffusion de productions intellectuelles, artistiques, universitaires et culturelles internationales ;

Considérant que la Mairie de Paris dispose d'un siège au Conseil d'administration de la Cité Universitaire ;

Considérant la nomination par Javier Milei en septembre 2024 d'un nouveau directeur de la Maison de l'Argentine de la Cité Universitaire, Santiago Muzio ;

Considérant l'opacité des travaux de rénovation de la Maison engagés depuis sa nomination : absence de toute communication sur les autorisations délivrées pour ces travaux ; absence de panneau de chantier visible indiquant le type d'intervention réalisée, l'entreprise responsable, le délai d'exécution, le budget ou encore les responsables techniques des travaux ; abandon des travaux nécessaires de rénovation des sanitaires et de construction d'une rampe d'accès qui avaient été communiqués par précédente administration de la Maison ;

Considérant les fermetures de 60 des 90 chambres de la Maison de l'Argentine en juillet 2026, présentées par la direction de la Maison comme une conséquence des travaux de rénovation ;

Considérant que ces fermetures ont engendré l'exclusion de plusieurs résident-es de la Maison de l'Argentine, de manière arbitraire, sans lien avec la poursuite de leurs activités académiques ou de leurs travaux de recherche scientifique à Paris ou à proximité de Paris ;

Considérant les inquiétudes des résident-es exclu-es quant aux liens entre leur exclusion de la Maison, leur mandat d'élue au sein du Comité des résident-es de la Maison, et leur opposition au retrait de la Maison de l'Argentine de plaques commémoratives liées à la mémoire des personnes disparues et des victimes du terrorisme d'Etat durant la dernière dictature militaire argentine ;

Considérant que les loyers de la Cité Universitaire, plus accessibles que d'autres options de logement à Paris, permettent à de nombreux-ses étudiant-es sans aide financière de leur famille de vivre et d'étudier à Paris ;

Considérant le refus du directeur de la Maison de l'Argentine de signer la Charte des valeurs de la Cité Universitaire ;

Considérant le retrait récurrent dans la Maison de l'Argentine des affiches contre l'homophobie distribuées par la Cité Universitaire ;

Considérant les pratiques d'intimidation des résident-es s'opposant au retrait de ces affiches, qui craignent l'exclusion de leur Maison, la perte de leur logement et en conséquence l'impossibilité de pouvoir vivre en France ;

Considérant l'utilisation des espaces de la Maison de l'Argentine pour des activités liées à l'ISSEP, institut politique d'extrême droite fondé par Marion Maréchal Le Pen, et ce alors que le règlement de la Cité Universitaire interdit toute activité politique partisane dans les Maisons de la Cité ;

Considérant les préoccupations nombreuses et la mobilisation actuelle des résident·es, ancien·nes résident·es, ancien·nes employé·es et ancien·nes directeur·rices de la Maison de l'Argentine ;

Sur proposition des élu·es du groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14^e, le Conseil du 14^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie de Paris exige au sein du Conseil d'administration de la Cité Internationale Universitaire de Paris :

La publication des autorisations accordées par la Cité Universitaire et par la Mairie de Paris pour des travaux de rénovation dans la Maison de l'Argentine ;

La publication des plans de rénovation de la Maison de l'Argentine, des budgets approuvés, des dépenses engagées, des contrats conclus ainsi que des fournisseurs concernés ;

La garantie pour les étudiant·es et doctorant·es exclu·es de manière arbitraire de leur logement à la Maison de l'Argentine d'un logement qui leur permette de vivre à Paris et de poursuivre leurs études et leurs recherches ;

La garantie de la signature et du respect par l'ensemble des directeur·rices des Maisons de la Cité de la Charte des valeurs de la Cité Universitaire, défendant la dignité des droits humains, la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, l'égalité et l'absence de discrimination en raison de son origine, de son genre ou de son orientation sexuelle ;

L'opposition au retrait des affiches contre l'homophobie distribuées par la Cité Universitaire au sein des Maisons de la Cité ;

La garantie que l'interdiction de toute activité politique partisane au sein des Maisons de la Cité Universitaire, dictée par les règles de fonctionnement de la Cité, ne soit pas contournée par les directeur·rices des Maisons pour l'organisation de réunions politiques d'extrême droite ;

L'opposition et la lutte contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de persécution politique au sein de la Cité Universitaire, ainsi que la protection des résident·es qui en sont victimes ;

Le soutien et la protection des résident·es et ancien·nes résident·es mobilisé·es contre des pratiques d'intimidation politique et contre une gestion opaque et arbitraire des places accordées dans leur Maison.